



Assemblée Générale
District Haute Saône
8 janvier 2022



SUJETS DE REFLEXIONS EN GROUPE

4 sujets d'échanges :

- 1) Réflexions sur l'organisation du football à 11 séniors (25')
- 2) Prolongations en coupes départementales seniors (5')
- 3) Statuts obligations arbitrage et jeunes (15')
- 4) Caisse de péréquation arbitrage (15')

1) Réflexions sur l'organisation du foot à 11 séniors

Pratique actuelle :

91 équipes cette saison, un peu plus de 100 les saisons avant COVID

En partant sur des groupes de 12, cela fait 8 groupes

12 clubs ont leur équipe 1 au niveau ligue (R1, R2 ou R3)

22 clubs ont leur équipe 1 en D1 ou D2 District

20 clubs ont leur équipe 1 en D3 ou D4

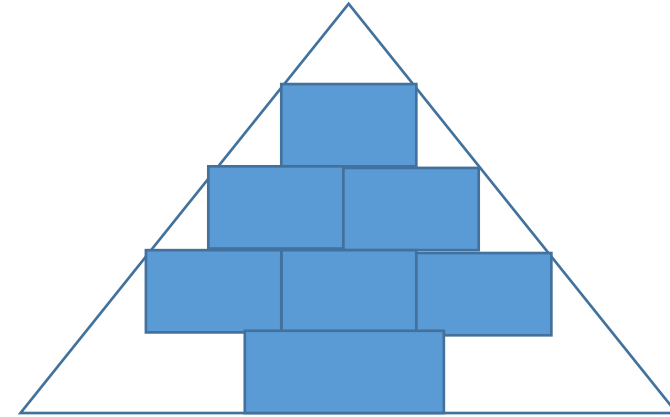
Pratique actuelle sur 4 niveaux

D1 : 13% des équipes dont 8 équipes 1

D2 : 26% des équipes dont 14 équipes 1

D3 : 40% des équipes dont 15 équipes 1

D4 : 21% des équipes dont 5 équipes 1



Pyramide « bancale » avec plus d'équipes au sommet qu'à la base, ce qui n'a pas de sens au niveau sportif.

Echanges : que voulons nous ?

peu ou moins de déplacements ? des championnats équilibrés ? une élite forte ?

une structure cohérente ? une division « loisir » ?

des groupes de 10 ou 12 ?

6 propositions ou évolutions possibles

A => Maintien de l'organisation actuelle

B,C et D => organisation sur 4 niveaux comme actuellement

E et F => organisation sur 3 niveaux

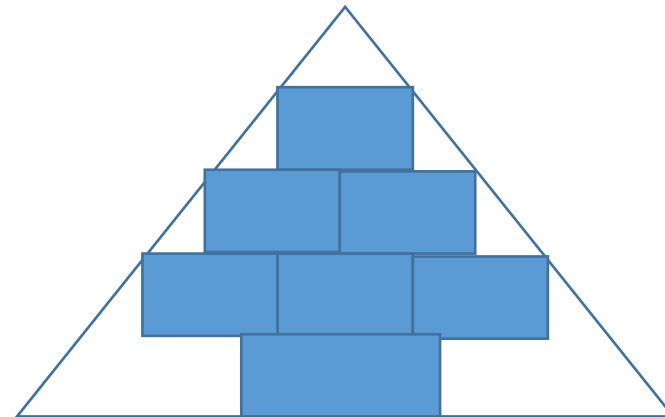
Proposition A

D1 : 13% des équipes

D2 : 26% des équipes

D3 : 40% des équipes

D4 : 21% des équipes



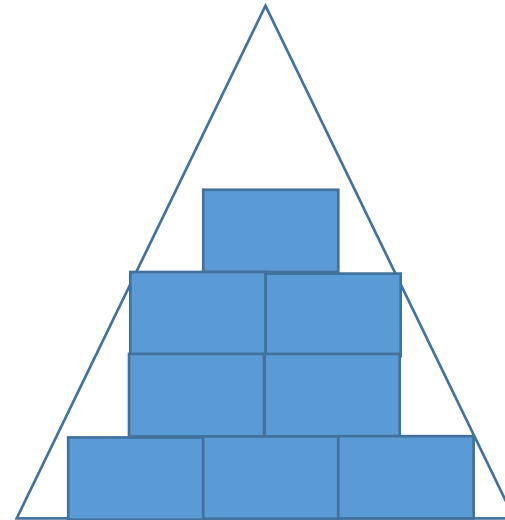
Proposition B

D1 : 13% des équipes

D2 : 26% des équipes

D3 : 26% des équipes

D4 : 35% des équipes



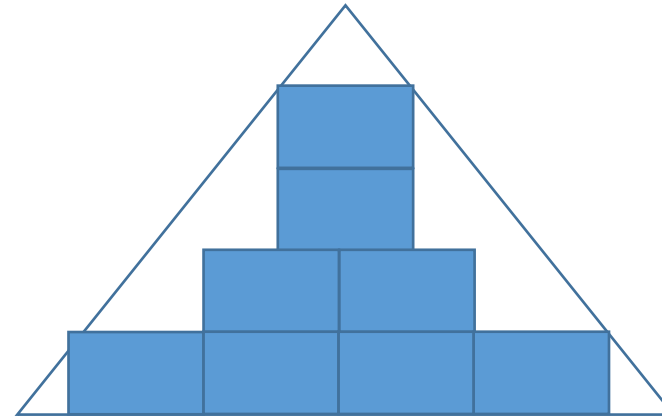
Proposition C

D1 : 13% des équipes

D2 : 13% des équipes

D3 : 26% des équipes

D4 : 48% des équipes



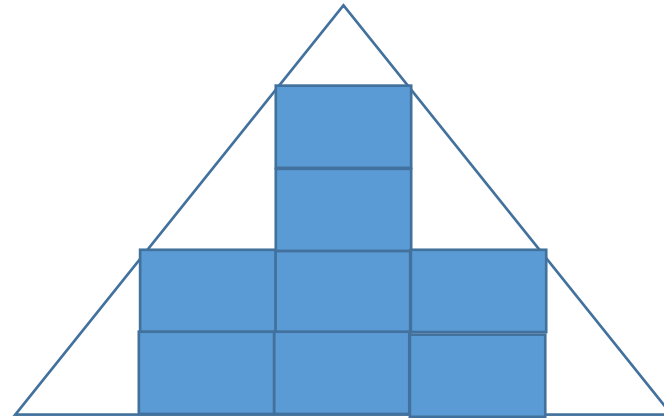
Proposition D

D1 : 13% des équipes

D2 : 13% des équipes

D3 : 37% des équipes

D4 : 37% des équipes

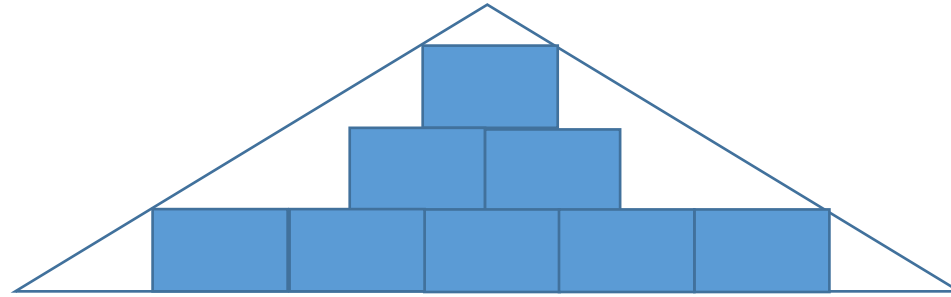


Proposition E

D1 : 13% des équipes

D2 : 26% des équipes

D3 : 61% des équipes

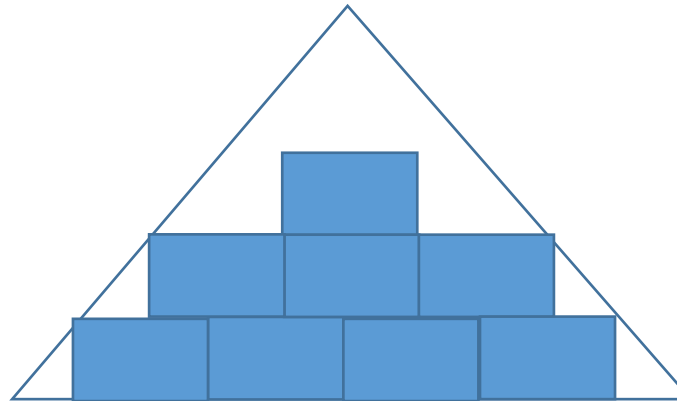


Proposition F

D1 : 13% des équipes

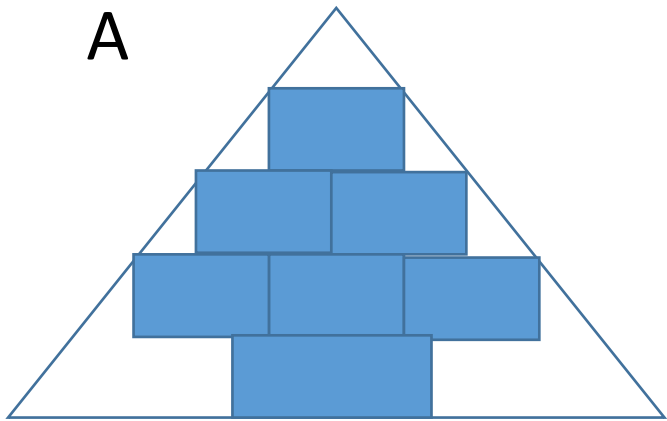
D2 : 40% des équipes

D3 : 47% des équipes

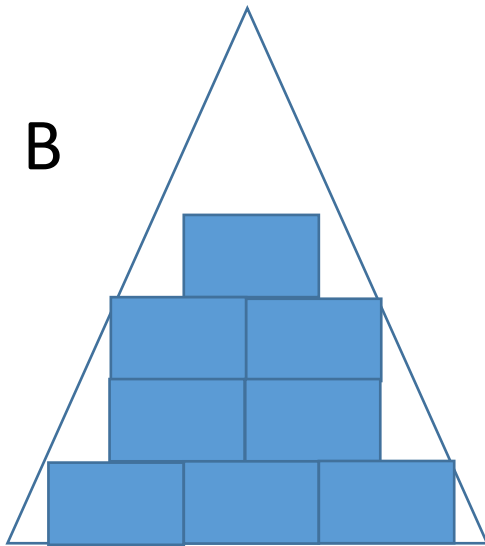


Synthèse

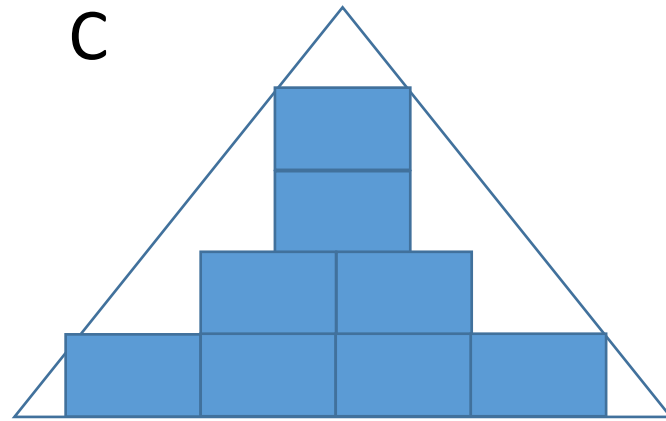
A



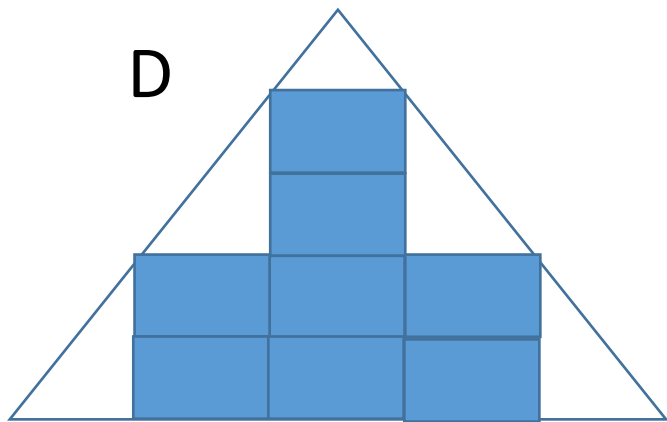
B



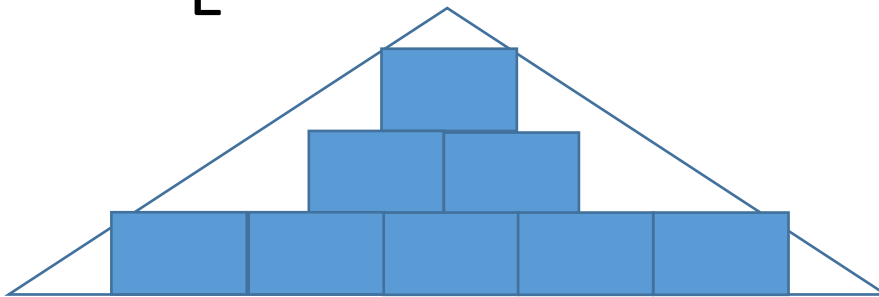
C



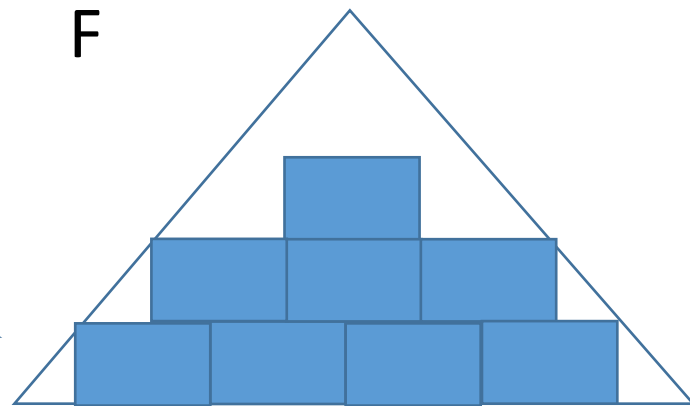
D



E



F



2) Prolongations en coupes départementales seniors

Elles ont été supprimées dans les coupes des instances FFF et Ligue

Suppression avec tirs aux buts dès la fin du temps réglementaire ?
ou maintien en l'état ?

Si modification, prise d'effet pour la saison 2022/2023

3) Statuts obligations arbitrage et jeunes

Arbitrage :

D1 : 2 arbitres dont 1 majeur (conformément au statut fédéral)

D2 : 1 arbitre (de plus de 18 ans)

D3 : 1 arbitre (de plus de 18 ans)

D4 : 1 arbitre « auxiliaire » ou « arbitre D4 label District » avec au minimum une formation et/ou recyclage annuel.

JEUNES : 1 (uniquement pour clubs ayant équipe(s) à 11)

Jeunes :

D1 : 1 équipe foot à 11 (ou 2 équipes foot à 11 en entente avec un nombre minimum de licenciés : 14 sur 2 équipes dans les catégories U18 et U15).

D2 : 1 équipe foot à 8 (U11 ou U13)

D3 : 1 équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)

D4 : Aucune obligation

4) Caisse de péréquation arbitrage - matchs de championnat

Situation actuelle : Chaque club règle 50% des frais d'arbitrage directement à l'arbitre après le match

Proposition :

Le district gère le paiement des frais et règle les arbitres toutes les 2 journées.

A la fin de la saison, la moyenne des frais des Officiels supportés par les clubs est calculée. Les clubs ayant dépensé une somme inférieure à la moyenne versent le complément à la caisse de péréquation des frais des Officiels. Ceux ayant dépensé une somme supérieure à la moyenne se voient rembourser l'excédent de la dépense (ou la provisionnent pour la saison suivante)

Ce système permet que les frais d'arbitrage générés par un championnat soient supportés de manière équitable par les clubs, évite les discussions lors du paiement après le match, permet à la CDA de désigner plus facilement sur le territoire en tenant moins comptes des distances.

Provision du budget nécessaire prélevé via la facture club par anticipation

Synthèses des échanges :

- 1) Réflexions sur l'organisation du football à 11 séniors
- 2) Prolongations en coupes départementales seniors
- 3) Statuts obligations arbitrage et jeunes
- 4) Caisse de péréquation arbitrage

Merci pour ces échanges qui nous permettent de construire avec vous, le football départemental de demain